



Assemblée générale

Distr. limitée
6 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)
Point 59 de l'ordre du jour
Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Projet de décision soumis par le Président

Question de Gibraltar

L'Assemblée générale, rappelant sa décision 64/521 du 10 décembre 2009 et les déclarations dont les Gouvernements britannique et espagnol sont convenus à Bruxelles le 27 novembre 1984¹ et à Madrid le 27 octobre 2004 et notant la création, dans le même esprit, du Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar, distinct du processus de Bruxelles, aux termes du communiqué commun publié par les Gouvernements britannique, espagnol et de Gibraltar le 16 décembre 2004 :

- a) Demande instamment aux deux Gouvernements d'apporter, dans le prolongement de la déclaration du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies;
- b) Se félicite du succès continu du Forum trilatéral pour le dialogue et de la ferme volonté commune que les participants ont affirmée de progresser dans six nouveaux domaines de collaboration.

¹ A/39/732, annexe.

